

Question orale de Monsieur Daniel Senesael à Madame Maggie De Block, Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales, concernant la diminution du remboursement de la kinésithérapie pour les personnes atteintes de fibromyalgie

Madame la Ministre,

Les économies dans nos soins de santé sont colossales. Les mesures se suivent et se ressemblent en touchant systématiquement les patients.

Dernier exemple en date, votre décision de raboter de 60 à 18 le nombre de séances de kinésithérapie remboursées pour des patients atteints de fibromyalgie ou de fatigue chronique. Jusqu'ici, ces patients avaient droit au remboursement de 60 séances de 30 minutes, renouvelable. A partir du 1^{er} janvier, ils se verront rembourser uniquement 18 séances de 45 minutes, également renouvelable.

Comme l'annonce l'ASBL Focus Fibromyalgie, ces séances de kinésithérapie sont indispensables pour les patients atteints de ce mal qui concerne 3 % de la population, dans la mesure où elles permettent une diminution de la douleur et améliorent leur mobilité. Des pétitions ont d'ailleurs été lancées contre cette décision, jugée injuste et injustifiée par beaucoup.

En effet, il semble que les derniers guidelines en la matière insistent sur l'importance de l'exercice physique. Par la réduction drastique du remboursement de ces séances, ces patients seront dès lors contraints de prendre davantage d'antidouleurs et à plus forte dose.

Lors des débats budgétaires qui ont eu lieu en Commission, vous aviez indiqué vous être basé sur les dernières références Evidence based et sur une analyse approfondie de la littérature scientifique, ainsi que sur la consultation d'experts belges et étrangers. et notamment sur une étude du KCE.

Madame la Ministre,

Dans un courrier adressé à certains professionnels par le KCE lui-même, il apparaît que cette décision a été prise sans qu'aucun avis sur le sujet n'ait été demandé au Centre fédéral d'expertise.

Pourriez-vous dès lors nous dire à quel rapport du KCE vous faites référence ? S'il s'agit du rapport évaluant assez négativement les centres de prise en charge du SFC et de la fibromyalgie, je vous rappelle qu'il date de 2008...

Pourriez-vous donc nous communiquer les dernières références scientifiques et EBM sur lesquelles vous vous êtes basée ?

Les économies réalisées dans ce cadre serviront-elles finalement à couvrir d'autres prestations ? Si oui, lesquels ?

Ne craignez-vous pas, par ailleurs, que votre décision entraîne une surconsommation d'antidouleurs ? Cela s'avérera évidemment plus néfaste pour la santé de ces patients et engendrera par ailleurs des coûts supplémentaires pour l'assurance soins de santé. Qu'en pensez-vous ?

Pourriez-vous d'ailleurs nous dire ce qu'il en sera, à l'avenir, du remboursement (partiel) des antidouleurs pour les patients atteints de douleurs chroniques ?

Je vous remercie.
Daniel Senesael

Réponse de la Ministre :

Je vais répéter ce que j'ai déjà dit lors des discussions budgétaires. Les patients atteints du SFC ou de fibromyalgie auront droit au remboursement durant un an, de 18 séances de 45 minutes. Pour les autres affections, les prestations normales de kinésithérapie continuent à être remboursées, mais il s'agit dans ce cas de séances de 30 minutes. Au terme de cette année, le traitement des syndromes précités peut être remboursé dans le cadre des affections courantes. Il ressort des recommandations que 18 séances suffisent. On s'est basé sur des articles scientifiques de professeurs, médecins et kinés, ainsi que des entretiens avec ces derniers. Il s'agit notamment du professeur Vogelaers, du docteur Mariman, de M. de Scheemaeker de l'UZ de Gand, du professeur-docteur Nijs de la VUB, de M. Tits de Erasme, le professeur Hyland de la Plymouth University, du professeur-docteur Lorna Paul du Rehab Research Center de Glasgow et du docteur Karen Wallman du Sport Science exercise and health Center of Western Australia. Le but est de parvenir à apaiser les douleurs chroniques des patients à l'aide d'une approche kinésithérapeutique ciblée qui pourrait faire baisser l'utilisation d'anti-douleurs. Il y aura bien entendu aussi un suivi d'un éventuel changement dans l'utilisation des anti-douleurs. Il y a aussi quelques bizarreries dans les chiffres que vous citez, monsieur Senesael. Vous parlez notamment de 3 % de la population belge. C'est un paradoxe pour moi car quand on a demandé les chiffres à l'INAMI, en 2015, ce dernier n'a enregistré que 1 071 patients souffrants de CVS et 7 800 de Mifibromyalgie. Vous évoquez plus de 300 000 patients. Je ne comprends pas que si peu d'entre eux se soient enregistrés pour être remboursés en 2015, avant que j'aie pris des mesures. En moyenne, sur les 60 séances de 30 minutes autorisées, 36 à 40 ont été utilisées, ce qui correspond à peu près aux nouvelles règles. Les pays qui nous entourent ne remboursent que 10 à 12 séances alors que nous remboursons 18 séances de 45 minutes, plus la possibilité de bénéficier de séances ordinaires. De plus, prétendre que 3% de la population seraient concernés repose sur un gros malentendu.

Réplique de Daniel Senesael :

Merci, madame la ministre, pour une partie des réponses que vous avez fournies. Avec tout le respect que je vous dois, je vous ai posé six questions. Au moins trois questions sont restées sans réponse. Croyez-moi, madame la ministre, je n'ai pas vos compétences; je ne me suis pas levé un matin, mis mon doigt au vent en disant qu'il y a 3 % de la population atteinte. Si je vous donne ce chiffre, c'est qu'il a été annoncé par l'ASBL FOCUS Fibromyalgie. Je vais donc interroger cette ASBL pour voir d'où elle tient ces chiffres et je reviendrai vers vous. Je ne remets pas en cause vos chiffres. Loin de là, madame la ministre! Je précise le rapport sur lequel je me suis basé pour vous annoncer ce chiffre. Je vais continuer mes investigations en la matière et je reviendrai. Tout comme ma collègue, Mme Jiroflée, je vois que quand on diminue ou qu'on oriente différemment les séances de kiné avec les anti-douleurs, on n'a pas non plus un canevas qui est précis à ce niveau. Excusez-moi mais vous n'apportez pas toutes les réponses aux questions qui vous sont posées.